



Parti socialiste
prilly

Prilly, le 8 février 2021

Interpellation sur l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et Municipaux,

Nous avons fêté hier les 50 ans de droit de vote des femmes au niveau fédéral. L'égalité des droits civiques reconnue, il a fallu néanmoins attendre 1981 pour que le principe d'un "salaire égal pour un travail de valeur égale" soit inscrit dans la Constitution et figure dans la loi fédérale sur l'égalité depuis 1996. Malgré cela, et selon les données de l'Office fédéral de la statistique, les femmes perçoivent encore en moyenne 14,6% de moins que les hommes pour le même travail, dans le secteur privé, rapporte aujourd'hui l'édition de Business & Professional Women. L'écart est de 12,5% dans le secteur public.¹

En 2016, Le Conseil fédéral élaborait une charte pour l'égalité salariale dans la fonction publique. Cette charte a été signée par 12 cantons et une centaine de commune (données de février 2020) ; le Canton de Vaud en est l'un des signataires.

Cette charte engage les communes signataires non seulement à analyser les salaires de sa propre administration, mais également à faire respecter, dans le cadre des marchés publics ou des subventions, l'égalité salariale.

Par exemple, en Suisse alémanique, « Bâle-Ville est l'un des premiers cantons et le premier en Suisse alémanique à introduire un tel système. En Suisse romande, Vaud effectue depuis 2019 des contrôles auprès des entreprises ayant obtenu des marchés publics. La Confédération soutient financièrement les mesures contraignantes de ce type. »²

Dès lors, le groupe socialiste au Conseil pose la question suivante à la Municipalité :

- La ville de Prilly a-t-elle signé cette charte ?

Si tel n'est pas le cas, est-elle prête à la signer et à mettre en place l'ensemble des 5 éléments figurant sur celle-ci soit :

- Sensibiliser à la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) leurs collaboratrices et collaborateurs impliqués dans la fixation des rémunérations et l'évaluation des fonctions, mais aussi dans le recrutement, la formation et la promotion professionnelle.
- Réaliser, au sein de l'administration publique, une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu.
- Encourager, au sein des entités proches des pouvoirs publics, une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu.

¹ <https://www.rts.ch/info/suisse/10239880-des-actions-pour-legalite-salariale-en-suisse-sous-le-label-equal-pay-day.html>

² Magazine Bilan, 23.1.2020

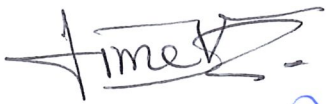
- Faire respecter, dans le cadre des marchés publics et/ou des subventions, l'égalité salariale en introduisant des mécanismes de contrôle.
- Informer sur les résultats concrets de cet engagement, notamment en participant au monitoring effectué par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Nous remercions la Municipalité de sa réponse.



Patrizia Clivaz Luchez

5 cosignataires :



Annexes : modèle de charte et listing des villes suisses partenaires

Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public



Corine Mauch (maire de Zurich), Alain Berset (conseiller fédéral) et François Longchamp (président du Conseil d'Etat du canton de Genève) lors de la signature de la Charte. 06.09.2016, ©EBG

Les pouvoirs publics jouent un rôle d'exemple dans la promotion de l'égalité salariale. En signant la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, les autorités réaffirment leur détermination à mettre en œuvre l'égalité salariale dans leur sphère d'influence.

Contenu de la charte Avec un volume d'achats annuel de quelque 41 milliards de francs¹ et plus de 536 013 emplois à temps plein², les pouvoirs publics occupent une place importante dans l'économie. En signant la Charte, la Confédération, les cantons et les communes manifestent leur volonté, en tant qu'employeurs, de s'engager en faveur de l'égalité salariale dans le cadre des appels d'offres publics et de l'octroi de subventions. Concrètement, cet engagement comporte les points suivants:

- 1) Sensibilisation à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) au sein de l'administration
- 2) Contrôle régulier de l'égalité salariale au sein de l'administration
- 3) Promotion du contrôle régulier de l'égalité salariale au sein des collectivités proches des pouvoirs publics
- 4) Respect de l'égalité salariale dans le cadre de l'octroi de marchés publics et/ou de subventions par l'introduction de mécanismes de contrôle
- 5) Participation au monitoring du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG, qui assure la cohésion et la visibilité de l'engagement commun

Principales bases légales de l'égalité salariale

Constitution fédérale Cst. (1981), art. 8, al. 3

– L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes LEg (1995), art. 3, al. 1 et 2

– Il est interdit de discriminer les travailleurs à raison du sexe, soit directement, soit indirectement.

Accord intercantonal sur les marchés publics AIMP (1994), art. 11, let. f

– Lors de la passation de marchés, l'égalité de traitement entre hommes et femmes doit être respectée.

Ensemble, vers l'égalité salariale

La Charte a été lancée en 2016 par le conseiller fédéral Alain Berset et les membres d'exécutifs de 25 cantons et communes. Elle permet à l'administration publique, en sa qualité d'employeur, de mettre en évidence les mesures existantes ou prévues en faveur de l'égalité salariale, tout en tenant compte des particularités régionales et des agendas politiques. L'engagement commun doit avoir un effet aussi large que possible et envoyer un signal aux employeurs publics comme privés.

Avec l'outil d'autocontrôle Logib, la Charte a reçu le Prix de l'ONU pour le Service Public 2018³. La Charte, ouverte à la signature de tous les cantons et communes, n'a aucune portée juridique contraignante.

Soutien du BFEG

Afin de soutenir cet engagement commun, le BFEG met à la disposition des signataires des informations et instruments utiles autour du thème de l'égalité salariale. En outre, des spécialistes peuvent intervenir pour accompagner une analyse de l'égalité salariale. Des formations continues, portant notamment sur l'outil d'autocontrôle Logib, sont également proposées. La Rencontre nationale annuelle constitue un forum de discussion pour aborder de manière approfondie certains problèmes et exemples de réussites.

Questions et réponses sur la signature de la Charte***Pour adhérer à la Charte, doit-on déjà appliquer tous les points qu'elle comporte?***

Non. En signant la Charte, vous vous engagez en faveur de l'égalité salariale dans votre sphère d'influence, au sens des points précités. Mais étant donné que la Charte n'a aucune portée juridique contraignante et n'impose aucun délai, sa mise en œuvre peut être graduelle et se limiter aux capacités disponibles. Le BFEG offre son soutien pour la mise en œuvre et rassemble, dans le cadre de son monitoring, de bonnes pratiques qu'il soumet à tous les cantons et communes intéressés.

Notre administration a déjà introduit un système de salaires assurant l'égalité des sexes. Devons-nous malgré tout vérifier régulièrement l'égalité salariale?

De nombreuses administrations publiques disposent de systèmes de salaires modernes, avec des classes salariales bien définies. Ces systèmes offrent certes un cadre favorable à l'équité des rémunérations, mais ne peuvent garantir une mise en œuvre exempte de toute discrimination. Chaque système de salaires présente des lacunes pouvant conduire dans la pratique, c'est-à-dire au niveau des salaires effectivement versés, à des distorsions entre femmes et hommes et donc à des discriminations salariales. C'est pourquoi la Charte recommande de vérifier régulièrement l'égalité salariale selon des standards reconnus, tels que Logib.

Qu'entend-on exactement par l'introduction de mécanismes de contrôle dans l'octroi de marchés publics et/ou de subventions (point 4 de la Charte)?

Le contrôle du respect de l'égalité salariale dans l'octroi de marchés publics et/ou de subventions peut s'appuyer sur des mécanismes formels et matériels. Dans le cadre du contrôle formel, avant l'adjudication d'un mandat, les entreprises soumissionnaires doivent confirmer, par une autodéclaration, qu'elles respectent l'égalité salariale. L'autodéclaration peut être remise avec ou sans preuve. Certains cantons et communes appliquent déjà ce mécanisme de contrôle simple et formel, et satisfont ainsi au point 4 de la Charte.

En plus de ce contrôle formel, un contrôle matériel (contrôle étatique) peut être mis en place dans une étape supplémentaire. Des contrôles aléatoires sont alors effectués dans les entreprises qui ont déjà obtenu une adjudication pour un marché, pour vérifier que les conditions d'éligibilité sont effectivement remplies.

Quelles sont les ressources humaines et financières nécessaires pour la mise en œuvre de la Charte?

Point 2 de la Charte: la somme de travail pour une première analyse de l'égalité salariale (p. ex. avec l'outil d'autocontrôle Logib) s'élève, pour une PME (50-249 collaborateurs), à 2 jours, et pour une grande entreprise (250-999 collaborateurs), à 3 ou 4 jours⁴. Pour les analyses suivantes, la somme de travail est réduite de moitié. Le contrôle peut être effectué par des tiers ou dans le cadre du système de partenariat social du projet ELEP⁵.

Point 4 de la Charte: la somme de travail nécessaire pour un mécanisme de contrôle formel (autodéclaration avec ou sans preuve) est minime et n'entraîne quasiment aucune charge de travail supplémentaire pour les services d'achats. L'autodéclaration (en particulier associée à une preuve) est un outil simple et efficace, qui a déjà fait ses preuves. Pour faciliter l'introduction de mécanismes de contrôle matériels (contrôle étatique) et réduire autant que possible la charge administrative, la Confédération propose aux cantons et aux communes toute une gamme de mesures de soutien (p. ex. aides financières selon la loi sur l'égalité, accès à un réseau d'experts externes en égalité salariale, modèles de documents).

Point 5 de la Charte: la participation au monitoring effectué une fois par an dure 20 minutes (un formulaire à remplir).

Comment signer la Charte?

La Charte peut être signée à tout moment, par tous les cantons et toutes les communes. Vous n'avez qu'à nous adresser par courrier ou par e-mail un exemplaire de la Charte signé et estampillé. A réception, nous adapterons la liste des signataires.

Liens

[Charte: liste des signataires](#)
[Plateforme Egalité salariale du BFEG](#)
[Monitoring de l'égalité salariale dans le secteur public](#)
[Outil d'autocontrôle Logib](#)
[Autodéclaration de l'administration fédérale](#)

Contact

Eduard Jaun, chef de projet Egalité salariale BFEG
+41 58 465 84 70
eduard.jaun@ebg.admin.ch, www.bfeg.admin.ch

¹ Département fédéral des finances DFF. Informations en ligne à l'adresse: <https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/bau-und-logistik/revision-des-beschaffungsrecht-des-bundes.html> [état: 18.08.2018].

² Office fédéral de la statistique OFS (2015): portrait de branche du secteur public. Informations en ligne à l'adresse: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/entreprises-emplois/structure-economie-entreprises/taille-forme-juridique-secteurs-repartition-regionale.gnpdetail.2015-0730.html> [état: 18.08.2018].

³ Décerné chaque année, le Prix des Nations Unies pour le Service Public est l'une des plus importantes reconnaissances internationales de l'excellence dans le secteur public ([lire le communiqué de presse](#)).

⁴ Ces données proviennent d'une enquête représentative auprès des entreprises menées dans le cadre d'une [Analyse d'impact de la réglementation](#) (disponible uniquement en allemand) de l'Office fédéral de la justice OFJ.

⁵ [Engagement Egalité Salariale](#): un projet des partenaires sociaux et de la Confédération. Toutes les entreprises suisses peuvent y participer gratuitement.



Charta der Lohnungleichheit im öffentlichen Sektor Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public Carta per la parità salariale nel settore pubblico

Unterzeichnende / Signataires / Firmatari

Stand / Etat / Stato: 10.12.2020

Bund	Funktion	Vorname	Nachname	Datum
	Conseiller fédéral	Alain	Berset	06.09.2016
Kantone	Funktion	Vorname	Nachname	Datum
AG	Regierungsrat	Markus	Dieth	26.10.2018
BE	Regierungsrätin	Beatrice	Simon	06.09.2016
BL	Regierungsrat	Anton	Lauber	12.12.2018
BS	Regierungspräsident	Guy	Morin	06.09.2016
FR	Conseiller d'Etat	Georges	Godel	06.09.2016
GE	Président du Conseil d'Etat	François	Longchamp	06.09.2016
GR	Regierungsrat	Martin	Jäger	06.09.2016
JU	Vice-présidente du Conseil d'Etat	Nathalie	Barthoulot	06.09.2016
LU	Regierungspräsident	Marcel	Schwerzmann	13.06.2017
NE	Conseillère d'Etat	Monika	Maire-Hefti	06.09.2016
SG	Regierungspräsident	Fredy	Fässler	29.11.2017
TI	Vice-Présidente	Manuele	Bertoli	06.09.2016
UR	Regierungsrat	Urs	Janett	18.04.2018
VD	Président du Conseil d'Etat	Pierre-Yves	Maillard	06.09.2016
VS	Präsident des Staatsrats	Jacques	Melly	30.08.2017
ZH	Regierungspräsident	Mario	Fehr	06.09.2016
Gemeinden	Funktion	Vorname	Nachname	Datum
Grosse Städte: mindestens 50'000 Einwohner/innen				
Bern (BE)	Gemeinderätin	Ursula	Wyss	06.09.2016
Biel/Bienne (BE)	Stadtpräsident	Erich	Fehr	21.03.2018
Genève (GE)	Conseillère administrative	Sandrine	Salerno	06.09.2016
Lausanne (VD)	Municipale	Florence	Germond	06.09.2016
Lugano (TI)	Municipale	Cristina	Zanini Barzaghi	06.09.2016
Luzern (LU)	Stadtpräsident	Beat	Züsli	10.06.2017
Winterthur (ZH)	Stadtpräsident	Michael	Künzle	12.01.2017
Zürich (ZH)	Stadtpräsidentin	Corine	Mauch	06.09.2016
Mittelgrosse Städte: 20'000 bis 49'999 Einwohner/innen				
Aarau (AG)	Stadtpräsidentin	Jolanda	Urech	06.09.2016
Bülach (ZH)	Stadtpräsident	Mark	Eberli	05.04.2019
Dietikon (ZH)	Stadtpräsident	Roger	Bachmann	29.04.2019
Fribourg (FR)	Syndic	Thierry	Steiert	06.09.2016
Köniz (BE)	Gemeindepräsidentin	Annemarie	Berlinger-Staub	07.11.2019
Kriens (LU)	Gemeindepräsident	Cyrill	Wiget	26.06.2018
La Chaux-de-Fonds	Présidente du Conseil communal	Katia	Babey	02.05.2019
Lancy (GE)	Maire	Stéphane	Lorenzini	22.09.2016
Montreux (VS)	Syndic	Laurent	Wehrli	29.06.2018
Neuchâtel (NE)	Conseiller communal	Fabio	Bongiovanni	07.03.2017
Nyon (VD)	Municipale	Fabienne	Freymond Cantone	06.09.2016
Renens (VD)	Syndic	Jean-François	Clément	06.09.2016

Schaffhausen (SH)	Stadtpräsident	Peter	Neukomm	29.06.2017
Sion (VS)	Président	Philippe	Varone	24.05.2018
Thun (BE)	Stadtpräsident	Raphael	Lanz	07.06.2019
Uster (ZH)	Stadtpräsidentin	Barbara	Thalmann	13.02.2020
Vernier (GE)	Maire	Pierre	Ronget	04.10.2016
Wil (SG)	Stadtpräsidentin	Susanne	Hartmann	06.09.2016
Zug (ZG)	Stadtpräsident	Dolfi	Müller	31.10.2017
Gemeinden mit weniger als 20'000 Einwohner/innen				
Aigle (VD)	Syndic	Frédéric	Borloz	13.08.2018
Albinen (VS)	Gemeindepräsident	Beat	Jost	25.09.2020
Altnau (TG)	Gemeindepräsident	Hans	Feuz	03.05.2018
Arlesheim (BL)	Gemeindepräsident	Markus	Eigenmann	21.06.2018
Baden (AG)	Stadtammann	Geri	Müller	28.06.2017
Biberist (SO)	Gemeindepräsident	Stefan	Hug-Portmann	28.11.2018
Binningen (BL)	Gemeindepräsident	Mike	Keller	06.09.2016
Birmensdorf (ZH)	Gemeindepräsident	Bruno	Knecht	19.08.2019
Birsfelden (BL)	Gemeindepräsident	Christof	Hiltmann	02.12.2019
Bischofszell (TG)	Stadtpräsident	Thomas	Weingart	27.04.2018
Bourg-en-Lavaux (VD)	Syndic	Jean-Pierre	Haenni	15.06.2020
Chalais (VS)	Président	Alain	Perruchoud	17.03.2020
Collombey-Muraz (VS)	Président	Yannick	Buttet	14.06.2019
Crissier (VD)	Syndic	Stéphane	Rezso	26.08.2020
Degersheim (SG)	Gemeindepräsidentin	Monika	Scherrer	11.06.2019
Delémont (JU)	Maire	Damien	Chappuis	06.09.2016
Diessenhofen (TG)	Stadtpräsident	Markus	Birk	07.01.2019
Epalinges (VD)	Syndic	Maurice	Mischler	15.10.2019
Ernen (VS)	Gemeindepräsidentin	Christine	Clausen	21.05.2019
Fiesch (VS)	Gemeindepräsident	Bernhard	Schwestermann	21.08.2018
Fully (VS)	Président	Edouard	Fellay	04.10.2019
Gland (VD)	Syndic	Gérald	Cretegny	08.11.2019
Glarus (GL)	Gemeindepräsident	Christian	Marti	08.11.2018
Glarus Süd (GL)	Gemeindepräsident	Mathias	Vögeli	01.04.2019
Gossau (SG)	Stadtpräsident	Wolfgang	Giella	09.07.2019
Grenchen (SO)	Stadtpräsident	François	Steinegger	04.07.2019
Grengiols (VS)	Gemeindepräsident	Armin	Zeiter	16.09.2020
Horw (LU)	Gemeindepräsident	Ruedi	Burkard	04.12.2019
Hüttlingen (TG)	Gemeindepräsident	Florian	Ibig	24.04.2018
Ilanz/Glion (GR)	Gemeindepräsidentin	Carmelia	Maissen	05.03.2020
Interlaken (BE)	Gemeindepräsident	Urs	Graf	26.07.2018
Kloten (ZH)	Stadtpräsident	René	Huber	04.09.2018
Küssnacht a. R. (SZ)	Bezirksamman	Michael	Fuchs	06.09.2016
La Grande Béroche (NE)	Président	Gilbert	Bertschi	19.04.2018
Langenthal (BE)	Stadtpräsident	Reto	Müller	02.12.2020
Le Locle (NE)	Président	Miguel	Perez	12.07.2018
Leuk (VS)	Gemeindepräsident	Martin	Lötscher	16.04.2018
Liestal (BL)	Stadtpräsident	Daniel	Spinnler	23.10.2018
Lutry (VD)	Syndic	Jacques-André	Conne	21.06.2019
Lyss (BE)	Gemeindepräsident	Andreas	Hegg	23.04.2019
Martigny (VS)	Présidente	Anne-Laure	Couchepin Vouilloz	08.05.2018
Monthey (VS)	Président	Stéphane	Coppey	17.12.2019
Morges (VD)	Syndic	Vincent	Jaques	21.11.2019

Moutier (BE)	Maire	Marcel	Winistoerfer	18.09.2018
Muri b. Bern (BE)	Gemeindepräsident	Thomas	Hanke	06.09.2016
Münchenstein (BL)	Gemeindepräsident	Giorgio	Lüthi	25.06.2019
Oberems (VS)	Präsident	Patrick	Imboden	14.09.2020
Oberuzwil (SG)	Gemeindepräsident	Cornel	Egger	13.02.2019
Oberwil (BL)	Gemeindepräsident	Hanspeter	Ryser	10.12.2019
Olten (SO)	Vize-Stadtpräsident	Thomas	Marbet	06.03.2017
Onex (GE)	Maire	Carole-Anne	Kast	20.03.2018
Peseux (NE)	Président	Michel	Rossi	05.07.2018
Plan-les-Ouates (GE)	Président	Philippe	Rochetin	25.09.2018
Porrentruy (JU)	Maire	Gabriel	Voirol	21.01.2019
Reinach (BL)	Gemeindepräsident	Melchior	Buchs	04.03.2019
Riddes (VS)	Président	Jean-Michel	Gaillard	19.12.2019
Rorschacherberg (SG)	Gemeindepräsident	Beat	Hirs	19.02.2019
Salmsach (TG)	Gemeindepräsident	Martin	Haas	21.03.2018
Sarnen (OW)	Gemeindepräsident	Jürg	Berlinger	15.11.2019
Savièse (VS)	Président	Sylvain	Dumoulin	25.03.2019
Schlatt (TG)	Gemeindepräsidentin	Marianna	Frei	29.03.2018
Sierre (VS)	Président	Pierre	Berthod	16.10.2017
Solothurn (SO)	Stadtpräsident	Kurt	Fluri	17.01.2018
St-Gingolph	Président	Werner	Grange	24.08.2018
St-Légier (VD)	Syndic	Alain	Bovay	24.07.2018
St-Maurice (VS)	Président	Damien	Revaz	20.09.2018
Spiez (BE)	Gemeindepräsidentin	Jolanda	Brunner	28.11.2018
Tägerwil (TG)	Gemeindepräsident	Markus	Thalmann	05.04.2018
Tobel-Tägerschen (TG)	Gemeindepräsident	Rolf	Bosshard	03.04.2018
Tramelan (BE)	Maire	Philippe	Augsburger	15.09.2020
Unterbäch (VS)	Gemeindepräsident	Bernhard	Wyss	04.09.2020
Vétroz (VS)	Président	Olivier	Cottagnoud	25.09.2018
Vevey (VD)	Syndique	Elina	Leimgruber	06.09.2016
Villars-sur-Glâne (FR)	Syndique	Erika	Schnyder	03.07.2018
Wigoltingen (TG)	Gemeindepräsidentin	Sonja	Wiesmann	25.05.2018
Zofingen (AG)	Stadtammann	Hans-Ruedi	Hottiger	28.01.2019

Bund / Confédération / Confederazione:	1
Kantone / Cantons / Cantoni:	16
<u>Gemeinden / Communes / Comuni:</u>	<u>103</u>
Total:	120